

Rapport Périodique Universel

2023





Rapport parallèle au rapport combiné des 19e à 21e rapports périodiques sur les travaux de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de haine

Coordination et supervision : Association mains libres

Les associations participantes signataires



Unis Solidaires pour un Meilleur Avenir



Association AFOLIX pour les femmes

جمعية أفوليك للنساء



الجمعية المغربية للإتقان والتضامن

Association Marocaine de Droits de l'Homme



جمعية النهضة بفكايك

Association Amshda Figalg



منتدى النساء للتنمية المستدامة

Forum de Développement Durable des Femmes - FDDF



Initiative Marocaine pour la Solidarité



Fondation Taourirt



TAKATOUL ASSOCIATIF TANGER METROPOLE

Association mains libres
juillet 2023

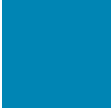
Ce rapport exprime les opinions des organisations et associations participant au rapport

L'association Mains libres a soumis des rapports sur la situation des droits de l'homme au Maroc. Dans le cadre de l'interaction avec les organisations internationales des droits de l'homme, notamment pour un examen périodique universel. L'association a suivi le processus de préparation du Royaume du Maroc pour son rapport périodique combiné du 19ème au 21ème qui nous sert à montrer les efforts fournis et les mesures prises par notre pays au cours de la période 2010-2019 concernant la réalisation des droits énoncés dans la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale démontrant les progrès accomplis et aux difficultés rencontrées. Nous, l'Association Mains Libres, avec les associations signataires ; apprécions la réalisation de l'une des revendications les plus importantes du mouvement des femmes, et nous considérons que cette étape positive répond aux campagnes régionales et nationales que les associations de femmes mènent depuis des années, que ce soit individuellement ou au sein des alliances, par le biais de lettres ouvertes, de notes, de déclarations et de rapports visant le respect des articles de l'accord que le Maroc a ratifié le 18 décembre 1970, avec l'élaboration de toutes les mesures conformes à l'esprit et aux dispositions de cet accord, qui est considéré comme une étape dont le but est de favoriser la réalisation de l'engagement dans le système international des droits de l'homme, ce que le Maroc a longtemps exprimé en plusieurs étapes et inclus dans ses rapports, et ses traités.

Contexte général

Considérant que le plaidoyer est un mécanisme important de gouvernance, et un outil efficace pour corriger la lutte politique.

Et sur la base de sa jurisprudence concernant ses intersections et interactions avec divers problèmes politiques et géopolitiques - et par respect pour la résolution n° 2142 (21e session) de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 26 octobre 1966, le 21 mars est déclaré Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, célébrée chaque année. Face à la situation inquiétante de l'humanité au XXIe siècle, les crises financières dévastatrices (2008) se multiplient, les mouvements populistes et chauvins fleurissent, les tendances terroristes s'alimentent, les conflits commerciaux (États-Unis/Chine) se multiplient, et les relations internationales se retirent du niveau de la coopération « multiple » préférant un isolement individualiste et autres. Un des phénomènes négatifs sous-jacents à l'exacerbation des crises et conflits internationaux. Les crises menacent l'humanité en termes de sûreté et de sécurité, plutôt son existence même, dont les moindres ne sont pas : le changement climatique et la menace terroriste. La course aux armements, la migration non réglementée et d'autres problèmes internationaux généraux qui ne peuvent être résolus que dans le cadre de la coopération internationale et



de la solidarité humaine. Ces transformations structurelles ont abouti à une nouvelle ère de tensions internationales dans le contexte de la transition rapide actuelle du système « unipolaire » au système « multipolaire » d'une part, et au milieu de la crise du système international actuel dans ses différents aspects, dont l'intitulé principal est : la possession d'un petit groupe de riches des ressources de la planète. Le propriétaire terrien contrôle ses richesses matérielles et immatérielles, et les contrôle ainsi dans la prise de décisions pour son avenir, à travers multinationales financières, de production et d'information.

Le Maroc est au cœur des transformations mondiales

C'est une chance pour le Maroc de s'être engagé, consciemment, volontairement et avec prévoyance, dans un projet de société du développement. Avec des fondements nationaux de longue date, des fondements solides en matière de droits de l'homme et de démocratie, et des tendances globales de développement, structurelles, productives et culturelles, la société marocaine a connu des transformations structurelles positives profondes et rapides, dont le flux écrasant dépasse la capacité des acteurs politiques à contrôler leur parcours. Elle se manifeste dans le tissu des relations sociétales, à travers la cristallisation de plusieurs problèmes produits par la dynamique de réforme et de modernisation : le rapport de la ville au monde rural, le rapport des femmes aux hommes, le développement des relations familiales, le rapport des élites au peuple, le rapport de pouvoir à la société, la relation de la société avec l'environnement etc...

Comme on le sait, les coalitions gouvernementales que le Maroc a connues font partie intégrante d'un processus politique qui a fait du dilemme social et de la justice sociétale un dictionnaire politique très consommé.

À cet égard, le rythme de l'aggravation des disparités sociales, de la baisse du pouvoir d'achat, des prix élevés, du chômage, des répercussions de la pandémie de Corona et de la souffrance des classes moyennes et pauvres à cause de l'aggravation de la fragilité et de la progression vers plus de pauvreté, tout cela est devenu un problème vital réel et difficile à dissimuler.

Les droits de l'homme au Maroc à la lumière des rapports internationaux

Ce rapport tente de faire la lumière sur une série de questions dans le domaine des droits de l'homme et les problèmes soulevés concernant la réalité des droits de l'homme au Maroc. Le Maroc interagit positivement avec les conventions internationales.

Le Maroc, avec son emplacement stratégique en tant que principale porte d'entrée de l'Afrique vers l'Europe, et sa proximité avec l'Europe pour de nombreuses personnes souffrant de fragilité et de pauvreté, que ce soit à l'intérieur du Maroc ou en Afrique subsaharienne, en plus de sa possession de deux fronts de mer : le premier est au nord, la Méditerranée et le second à l'ouest sur l'océan Atlantique, et sa surveillance du détroit de Gibraltar, vital pour le commerce mondial et les transports, afin de renforcer son rôle de gendarme de la sécurité dans le sud de la Méditerranée et l'Afrique du Nord, qu'il s'agisse de questions d'immigration, de terrorisme, de drogue ou de crime organisé.

Ainsi on doit mettre en lumière les transformations sociales et l'ampleur de l'interaction de l'État marocain avec les exigences des droits Humains. Cette interaction en particulier est un choix stratégique et vise à sa large implication dans cette approche des droits de l'homme. En adhérant et en ratifiant de nombreuses conventions internationales, telles que la lutte contre la torture et l'ouverture d'enquêtes dans ce domaine, ainsi qu'en préparant des politiques publiques qui ont abouti à de nombreuses mesures, dont l'abolition du jugement des civils devant les tribunaux militaires, qui ont consacré ces accords qui obligent le Royaume du Maroc à activer ces exigences purement légales sur le terrain, comme en sont ressortis trois révisions périodiques.

Les droits politiques, économiques et culturels sont l'essence de ces obligations, suivies des droits environnementaux, Afin de renforcer l'ouverture du Royaume du Maroc et de l'assurer, la contribution de la société civile aux questions des droits de l'homme a été impliquée.

Etant donné que l'approche marocaine vise à impliquer tout le monde dans ce processus, puisque le Maroc est parmi les premiers pays à participer à la session globale de l'an 2000 et à la deuxième session de 2011, et à un autre niveau il y a intégration et interaction de tous les acteurs dans le domaine des droits de l'homme et cela s'inscrit dans le cadre du respect par le Maroc de ses obligations internationales. Parmi les nouvelles politiques adoptées par le Maroc, à l'initiative royale, figurent l'immigration, les affaires des immigrés et l'importance de régler le statut des étrangers en séjour irrégulier au Maroc. Il s'agit de l'un des gains les plus importants réalisés par le Maroc dans ce domaine grâce à la promulgation d'un ensemble de lois dans ce cadre.

Ce document peut être considéré comme un examen des réalisations les plus importantes obtenues grâce à l'implication du Maroc dans les mécanismes des droits de l'homme à la lumière de sa ratification des chartes et la réalisation des recommandations par lesquelles la construction démocratique et l'Etat de droit

ont été adoptées et que le Maroc poursuit dans son cheminement grâce à des corrections importantes, et des activations pour les principes du constitutionnalisme comme l'une des étapes fondamentales pour consolider ces acquis, ce qui a abouti à la séparation des pouvoirs concernant la structuration des droits de l'homme en 2018 Et aussi à renforcer son arsenal juridique dans le domaine de la protection des enfants et des travailleurs domestiques, non-emploi des mineurs, la protection des personnes handicapées et l'exigence d'instances paritaires le 21 septembre 2017 ainsi que la réforme des exigences de la justice, notamment les manifestations du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'effectivité de la bonne administration de la justice et la loi d'organisation de la magistrature.

Revue des droits de l'homme au Maroc

Le Royaume du Maroc a adopté un plan d'action spécial pour mettre en œuvre les recommandations délivrées par divers mécanismes des droits de l'homme. En conséquence, bon nombre des recommandations ont été mises en œuvre, tandis qu'une autre partie fait partie du processus d'évaluation. Le Maroc est diversifié, et il a une population de peau brune "noire" dans des proportions importantes, et ils sont présents dans tout le Maroc.

L'État et la société marocains doivent reconnaître la diversité de la population marocaine et l'enseigner dans les écoles. Plus d'espace doit être accordé aux Marocains noirs dans les médias, les arts et les postes de responsabilité au sein du gouvernement et des entreprises Malgré l'égalité formelle de tous les citoyens marocains devant la loi, une action positive du gouvernement est toujours nécessaire pour réduire le racisme structurel et institutionnel et se débarrasser de l'héritage de l'esclavage.

Le retour du Maroc dans l'Union africaine ouvrira sans aucun doute de larges opportunités d'investissement sur le continent, d'autant plus que de nombreuses entreprises et banques marocaines ont des investissements dans un certain nombre de pays africains, et qu'elles sont en train de les étendre de plus en plus, et nos frères occupants au sud du désert Ils ont trouvé une opportunité de ramper vers le Maroc en grand nombre Est-ce que c'est dans notre pays les personnes à la peau noire ou mate sont encore confrontées à certaines difficultés sociales et font l'objet d'une infériorité, malgré le développement juridique et économique que connaît notre pays. Toutes les régions du Maroc regorgent de centaines de Noirs de différents groupes sociaux. Certaines pratiques peuvent être affectées de racisme. Surtout les immigrants d'Afrique subsahariennes, ce qui rend impératif de suivre une politique et une stratégie de lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme et de haine.

Appréciant nos association et tout ce que le Maroc a fait en en terme de lutte contre toutes les formes de discrimination tout en stipulant ce principe Dans la Constitution du Royaume 2011 et aussi, la pertinence conventions internationales ratifiées, à travers l’abrogation un ensemble de lois telles que la loi sur la violence à l’égard des femmes et rejetant également toute discrimination et en faisant la promotion dans le débat public de certaines questions controversées connexes avec le code de la famille, le droit pénal et la procédure pénale, malgré la concrétisation de plusieurs acquis, de nombreux défis se posent au Maroc, tels que la justice raciale, le rejet de l’extrémisme, de la haine, et du racisme, la protection de l’environnement, l’égalité économique, sociale et culturelle pour tous les membres de la société.

Etant donné que nous assistons encore à certains cas de discrimination et de racisme qui sévissent ici et là, ce qui nécessite le développement de mesures et de procédures juridiques, institutionnelles et réglementaires, à travers :

- Réformer toutes les lois discriminatoires, mettre en place les mécanismes pertinents et remplir ses obligations liées à la promotion des droits de l’homme ;
- Appeler le gouvernement à lever le reste des déclarations interprétatives qui sont encore placées sur certaines des exigences de la CEDAW par exemple, et à faire progresser les droits humains des femmes et à faire de l’égalité un droit et une pratique pour les femmes et les hommes sans moindre réserve ;
- Renforcer la construction démocratique et l’État de droit, et lutter contre toutes les formes de discrimination contre le racisme et la haine ;
- Exigeant la promulgation d’une loi criminalisant le racisme et la haine au Maroc ;
- Recours à « l’approche pédagogique » dans l’éducation, la radio, les films et d’autres moyens ; « Afin de diffuser la culture de la citoyenneté et du respect des personnes différentes par leur sexe, leur couleur, leur religion ou leur handicap ;
- L’éducation aux valeurs de tolérance, de coexistence, de diversité et de solidarité est une priorité absolue dès l’école primaire ;
- Continuer à s’engager et à coopérer avec le système international des droits de l’homme, par le biais de la législation et du respect des normes internationales ;
- Améliorer le cadre institutionnel de protection des droits de l’homme de manière à donner au Maroc les moyens de protéger les droits de l’homme politiques, sociaux, économiques et civils et de protéger et faire progresser les droits collectifs ;

- Considérer le Protocole facultatif comme un outil nécessaire pour activer et appliquer la Convention, lutter contre les violations individuelles et collectives des droits des femmes et lutter contre la violence sexiste en recevant les plaintes des femmes, en menant des enquêtes sur les violations et en activant tous les mécanismes et mesures visant à réduire la discrimination ;
- Mettre les réseaux sociaux et les acteurs influents au service de la mobilisation et de l'éducation contre toutes les formes de racisme et de xénophobie et lutter pour l'adoption d'une loi de lutte contre le racisme et la xénophobie ;
- Exigeant l'organisation de nouvelles campagnes d'installation afin de mettre fin à la souffrance des immigrés Fixation permanente du débat sur l'immigration dans le débat politique Exigeant le respect et la mise en œuvre de tous les accords signés par les pays du Maroc contre toutes les formes de discrimination et de racisme ;
- Respecter et mettre en œuvre les accords signés par nos pays ainsi que respecter tous les articles mentionnés dans la Constitution de 2011 ;
- Lutter pour ouvrir les frontières entre le nord et le sud et entre les pays du Maghreb ;
- Protéger le droit à la vie et à l'éducation, à la santé et à avoir un toit;
- Respecter l'application de la Constitution en ce qui concerne les droits des immigrants et continuer à suivre une approche locale et à travailler dans la communauté ;
- Penser à un réseau de surveillance pour surveiller divers cas liés à des violations des droits de l'homme ;
- Sensibiliser et conscientiser par les moyens de communication et de communication sociale pour rejeter toutes les formes de discrimination, de racisme et de haine Faire tomber les stéréotypes sur la race au Maroc ;
- Faire la lumière sur les répercussions du racisme par l'éducation, et par l'édition de livres Le programme scolaire doit inclure des cours d'histoire sur l'esclavage et le racisme afin de sensibiliser à l'arrêt de ces agressions verbales ;
- Désigner une journée nationale pour célébrer la condamnation de toutes les formes de discrimination raciale à travers le Maroc ;
- Discussion ouverte sur les manifestations et les moyens de combattre le racisme ;
- Suivre l'évolution de la législation pour lutter contre le racisme et la discrimination sous toutes ses formes ;
- Mise en œuvre effective de mécanismes et de mesures pour renoncer et mettre fin à toutes les formes de racisme, de haine et de terrorisme ;
- Encourager et motiver les organisations de défense des droits de l'homme à contribuer à la sensibilisation et à la sensibilisation aux dangers du racisme et de la haine ;

- Introduire des amendements significatifs au droit pénal et à la procédure pénale pour éliminer toutes les formes de discrimination, d'inégalité, de racisme et de haine, et alourdir les peines pour tout ce qui porte atteinte à la dignité humaine ;
- La nécessité de mettre le droit de l'immigration en conformité avec l'accord international pertinent, d'adopter une politique globale dans le domaine de l'immigration et de prendre des mesures pour respecter le droit d'asile.
- Mettre fin à l'usage inapproprié ou inutile de la force par les responsables de l'application des lois contre les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés ;
- Poursuivre les efforts pour promouvoir et protéger les droits des immigrés et élaborer une loi sur l'immigration et une loi sur l'asile qui respectent le respect des conventions et pactes internationaux pertinents.

Notes et quelques difficultés :

- Les deux projets de loi sur l'asile, le séjour des étrangers et l'immigration n'ont toujours pas été ratifiés 7 ans après leur rédaction.
- Non-régularisation du statut des réfugiés et demandeurs d'asile reconnus par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ;
- La difficulté de renouveler les titres de séjour pour de nombreux réfugiés et immigrés dont le statut a été régularisé ;
- La fragilité des acquis dont bénéficiaient les immigrés et les réfugiés en matière d'éducation, d'emploi et de santé, faute de loi le stipulant.
- Accélérer la ratification des lois sur l'asile et l'immigration ;
- L'incompatibilité de la législation nationale avec la Convention de 1951 sur les réfugiés ;
- Cesser d'emmener massivement les migrants en situation irrégulière à la frontière comme le prévoit la Convention internationale pour la protection des travailleurs migrants et des personnes de leur famille, ratifiée par l'État ;
- Respectant les engagements du Royaume de ne pas expulser et emmener les demandeurs d'asile et les réfugiés aux frontières, conformément à l'article 33 de la Convention sur les réfugiés de 1951 et à l'article 26 de la loi 03/02, qui confirme l'exclusion de ces groupes, ainsi que des enfants mineurs et les femmes enceintes, d'être emmenées à la frontière ;
- Œuvré pour permettre aux personnes reconnues comme réfugiées sur la base du décret de 1957 d'obtenir une carte de séjour conformément à l'article 17 de la loi 02/03 ;
- Reconnaissance en qualité de réfugié aux personnes relevant de la juridiction du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés dont les demandes sont conformes à l'article 1er de la Convention de 1951 sur les Réfugiés tel que prévu au Chapitre II du Décret de 1957 ;

- La compatibilité de la législation nationale avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi qu'avec la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- Améliorer l'accès aux services de santé;
- Leur jouissance de l'assistance sociale et humanitaire ;
- Un certain nombre de réfugiés hommes et femmes, hommes et femmes immigrés, ont bénéficié du Service National de Promotion de l'Emploi et des Compétences
- Un certain nombre de réfugiés, hommes et femmes, ont bénéficié d'une formation professionnelle et d'une couverture sanitaire ;
- Accélérer la promulgation d'une loi permettant aux étrangers de participer aux élections locales, comme le stipule l'article 30 de la Constitution ;
- Travailler à la mise en œuvre régionale et locale de la stratégie nationale dans le domaine de la migration et de l'asile.



Mains Libres

أيادي حرة